



A. QCM (meilleure réponse) — 12 questions

Q1. Un numéro RCC prouve :

- A. le droit d'exercer dans tout canton
- B. le droit de facturer à l'AOS sous conditions
- C. la spécialisation FMH
- D. une immunité pénale

Réponse attendue : B

Pourquoi : RCC = code-créancier ; utile pour facturer mais ne remplace pas l'autorisation cantonale.

Q2. Avant de transmettre des infos médicales à un assureur, le réflexe principal est :

- A. envoyer le dossier complet
- B. vérifier base légale/consentement + minimisation
- C. demander au patient de changer de caisse
- D. ignorer

Réponse attendue : B

Pourquoi : Secret médical + protection des données : transmission cadrée et proportionnée.

Q3. En cas de pratique durable indépendante dans un nouveau canton, il faut :

- A. aucune démarche si on est médecin
- B. une autorisation cantonale
- C. seulement un timbre
- D. seulement un RCC

Réponse attendue : B

Pourquoi : Autorisation cantonale territoriale.

Q4. Responsabilité du médecin privé : base la plus typique :

- A. droit administratif
- B. CO (contrat de soins)
- C. droit pénal uniquement
- D. droit international

Réponse attendue : B

Pourquoi : Relation contractuelle de soins (responsabilité contractuelle).



Q5. Infection nosocomiale dans hôpital public : base la plus typique :

- A. CO directement contre l'infirmier
- B. droit cantonal de responsabilité de l'État
- C. droit des successions
- D. droit des cartels

Réponse attendue : B

Pourquoi : Hôpital public = tâche publique.

Q6. Consentement pour transmettre un dossier doit être :

- A. tacite toujours
- B. libre, éclairé et spécifique
- C. donné par l'assureur
- D. donné par un collègue

Réponse attendue : B

Pourquoi : Consentement valable et documenté.

Q7. Principe de minimisation signifie :

- A. tout envoyer pour gagner du temps
- B. transmettre le strict nécessaire
- C. cacher les faits gênants
- D. détruire les notes

Réponse attendue : B

Pourquoi : Proportionnalité des données transmises.

Q8. Mineur 15 ans : question clé pour secret/consentement :

- A. sa taille
- B. sa capacité de discernement
- C. sa nationalité
- D. son code postal

Réponse attendue : B

Pourquoi : Capacité de discernement = pivot.

Q9. Si l'assureur demande le dossier 'par retour', le médecin :

- A. doit obtempérer sans vérifier
- B. peut demander l'objet précis et cadrer
- C. doit refuser toujours
- D. doit appeler la police

Réponse attendue : B



Pourquoi : Réponse : clarifier, base, minimisation.

Q10. Défaut d'information peut engager la responsabilité même si l'acte technique est correct :

- A. Jamais
- B. Oui
- C. Seulement si patient est majeur
- D. Seulement si acte gratuit

Réponse attendue : B

Pourquoi : Consentement éclairé = élément central.

Q11. En présence de deux atteintes (cabinet + hôpital), il faut :

- A. fusionner les causes
- B. séparer les régimes et les causalités
- C. poursuivre uniquement l'État
- D. poursuivre uniquement le médecin

Réponse attendue : B

Pourquoi : Deux régimes, deux causalités, parfois deux procédures.

Q12. Le secret médical est principalement ancré :

- A. dans le CO
- B. dans le CP (321) et les règles de protection des données
- C. dans la LFA
- D. dans la Constitution neuchâteloise

Réponse attendue : B

Pourquoi : Art. 321 CP + cadre de protection des données.



B. Vrai / Faux — 12 affirmations

- ☐ Vrai / ☐ Faux — Une autorisation cantonale vaut automatiquement pour tous les cantons.
- ☐ Vrai / ☐ Faux — Le RCC est nécessaire mais insuffisant pour la licéité de la pratique.
- ☐ Vrai / ☐ Faux — L'assureur peut toujours exiger l'intégralité du dossier, sans justification.
- ☐ Vrai / ☐ Faux — Le secret médical s'applique aussi à la communication avec les assureurs.
- ☐ Vrai / ☐ Faux — On doit transmettre uniquement les informations nécessaires au contrôle.
- ☐ Vrai / ☐ Faux — Dans un hôpital public, la responsabilité vise souvent la collectivité et non l'agent.
- ☐ Vrai / ☐ Faux — Le défaut d'information est sans importance en RC médicale.
- ☐ Vrai / ☐ Faux — Un mineur capable de discernement peut avoir un droit au secret sur certains soins.
- ☐ Vrai / ☐ Faux — La causalité est un élément de l'analyse de responsabilité.
- ☐ Vrai / ☐ Faux — Envoyer un dossier complet par e-mail non sécurisé est neutre juridiquement.
- ☐ Vrai / ☐ Faux — Une infection nosocomiale engage toujours la responsabilité.
- ☐ Vrai / ☐ Faux — Le parent payeur a automatiquement droit à tout le dossier.

Corrigé : Faux; Vrai; Faux; Vrai; Vrai; Vrai; Faux; Vrai; Vrai; Faux; Faux; Faux